

LA PRESSE ROUBAISE

PAIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 ABRONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Rémy, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité. Directeur : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

LES GRÈVES A ROUBAIX

Réunion des ouvriers charpentiers

A deux heures, a eu lieu, à la salle Philémon, rue Pierre Motte, une réunion des ouvriers charpentiers et menuisiers en grève. On a décidé qu'on irait, à l'atelier, forcer à cesser le travail tous les menuisiers et charpentiers qui ne chômaient pas. Ils se sont rendus chez plusieurs patrons et ont réussi à entraîner leurs camarades.

Arrivés devant les ateliers de M. Fontaine, rue de la Redoute, ils ont été dispersés par une patrouille de M. Houtier, commissaire de police, qui a arrêté le nommé Fontaine, d'origine belge, qui tenait en mains la liste des maisons où l'on devait faire cesser le travail, ainsi que deux autres belges, les plus compromis.

Les délégués à la Mairie

À deux heures, les délégués ouvriers arrivent à la Mairie où M. le Maire leur déclare que les patrons ne s'étant pas encore réunis à la Mairie, on ne peut leur donner de réponse définitive; les délégués reprennent le chemin de leur local.

Cinq industriels, MM. Eugène Motte, Ch. Jancker, A. le Maître, A. Cœur, A. Cœur Pollet, ont eu à quatre heures une longue conférence avec M. le Maire, M. le Procureur général et M. le Maire de Roubaix. À cinq heures, les délégués ouvriers, au nombre de onze, reviennent à la Mairie et sont reçus quelques instants après, M. le Maire leur expose que tous les patrons sont convoqués, demain dimanche, et qu'il se pourra leur donner de réponse que demain à dix heures. Retour des délégués rue Vallon Les délégués se retournent et reprennent le chemin de la rue Vallon où ils doivent rendre compte aux grévistes de la démarche qu'ils viennent de faire. Les délégués suivent les rues de la Gare, de l'Alma, Blanchaille et arrivent rue Jacquart, suivis par une foule grossissante et qui se monte bientôt à 500 personnes. Rue Jacquart. — Les délégués sont refoulés En arrivant à l'entrée de la rue Vallon, les délégués trouvent un piquet de 43e de ligne, sous les ordres d'un lieutenant qui barre la rue; en tête se trouvent MM. Achille Leroy, conseiller municipal et Ségaré conseiller prud'homme. Les soldats croisent la baïonnette et refusent de laisser passer. MM. Lepers et Ségaré essaient de parlementer mais inutilement; ils sont repoussés très vivement jusqu'à la rue de France. La foule pousse des cris; à ce moment, un piquet d'infanterie débouche de la rue de France prolongée et repousse la foule dans le haut de la rue Jacquart et de la rue de France. M. Lepers réclame mais inutilement de son titre de conseiller municipal pour arriver à la rue Vallon... Une voix répond : je me moque des conseillers municipaux, on les enfilerà à la course. Retraite des délégués Devant ce refus de la laisse pénétrer dans la salle de la rue Vallon, les délégués se rendent dans la rue de l'Alma; la foule grossit, vue d'où dans les rues adjacentes; les rues Archimède, de France Jacquart, Vallon sont noires de monde; bientôt arrivent de nouvelles escouades de soldats, à la tête MM. Achille Leroy, conseiller municipal et Ségaré directeur municipal. On entend le bruit de la fusillade; les rues sont balayées, la troupe repousse les curieux sur les trottoirs et dans les maisons voisines.

Les autorités se rendent rue Vallon

Immédiatement M. Val-Durand, préfet du Nord, M. Maulion, procureur général, M. Julien Lagache, maire de Roubaix, M. Welter, procureur de la République et M. Legrand, juge d'instruction, se rendent rue Vallon.

À leur arrivée près du local l'Avenir il y a nombre applaudissements dénotent.

M. le Préfet s'entretient avec M. Barroyer, commissaire central et donne des ordres pour que toutes les issues des rues jusqu'à la rue de Tourcoing soient occupées par la troupe.

Les cavaliers continuent à repousser la foule. Les autorités restent pendant près d'une demie-heure rue Vallon où le lieutenant, qui a été brutalisé, reconstruit la scène de violence dont il a été l'objet.

Lorsque M. Val-Durand se présente à l'angle de la rue de Tourcoing, le citoyen Ségaré proteste contre la consignation des troupes qui s'oppose à son passage et M. le Préfet lui dit qu'il est décidé à faire réprimer, de la façon la plus énergique, toutes les manifestations de la rue qui seraient de nature à troubler la tranquillité publique.

Un exalté

On amène, à ce moment, devant M. Welter, procureur de la République, un individu que les agents ont arrêté pour entraves à la liberté du travail.

M. le procureur procède, séance tenante, à son interrogatoire mais l'inculpé lui lance cette apostrophe violente : « Dans trois mois, je vous ferai votre affaire. » Il est solennellement garrotté et conduit à la mairie sous bonne escorte.

Retour des autorités à la Mairie

M. le Préfet et les autorités qui l'accompagnent retournent à la Mairie, et donne des ordres sévères à M. le général Bidault, pour que la sécurité soit assurée dans ce quartier.

La fermeture du local l'Avenir

À la suite de ces désordres, M. le préfet a décidé la fermeture du local l'Avenir.

De même, M. le maire de Roubaix a fait afficher l'arrêtés suivants :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — VILLE DE ROUBAIX. — Nous, Maire de la ville de Roubaix, »

« Vu notre arrêté en date du 26 juin 1884 portant règlementation de la police des cafés et cabarets; »

« Vu la loi du 6 avril 1881, article 97; »

ARRÊTONS : »

« Art. 1er. — Tout individu arrêté sous le visé du 26 juin 1884 est inculqué comme suit : »

« Les cafés, cabarets et autres débits de boissons seront fermés tous les jours à neuf heures du soir sur le territoire de Roubaix. »

« Art. 2. — Monsieur le Commissaire central de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté. »

« A Roubaix, le 3 mai 1890. »

« Vu pour exécution d'urgence : Le Maire, J. LAGACHE. »

« Vu pour la Chambre de commerce »

Une bagarre rue de Tourcoing

Un soldat blessé

Deux agents, escortés d'un piquet de soldats, conduisant le poste, en passant dans les rues de Tourcoing, les deux grévistes arrêtés rue Jacquart, lorsque près de l'établissement du gaz, deux ouvriers ont crié : « A bas la police! » et ont, en même temps, jeté des pierres et des briques sur les agents et les soldats.

Un soldat du 73e de ligne, nommé Delannoy, a été atteint à la tête et a été grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôtel des pompiers où il a reçu les soins de M. Lannois, médecin-major du 10e bataillon de chasseurs à pied.

Les arrestations de l'après-midi

Voici la liste des personnes arrêtées dans l'après-midi :

Evariste Vanvelde, 62 ans, terrassier, à Maroquin-Baroul; Camille Warren, rôtisseur, 19 ans, à Wattrelos; Cyrille Bernard, 19 ans, tisserand, rue Cugnot; Félix Deschamps, 18 ans, tisserand, rue Chevreul; Arthur Bernard, tisserand, rue de la Litière; Pierre Merpoil, 29 ans, tisserand (belge); Iva Sock, 58 ans, tisserand (belge); Henri Vandamme, 44 ans, manoeuvre (belge); Emilio Delbecq, 28 ans, mécanicien.

Pierre Sergeant, 25 ans, mouleur, rue Bernard; Victor Dubois, 24 ans, mécanicien, Tourcoing; Henri Vandezique, 25 ans, mécanicien, à Gand; Jean Grégoire, 20 ans, mécanicien à Mowvoux; Charles Vanderaeghe, 29 ans, mécanicien à Gand; Louis Létameur, 34 ans, mécanicien à Mowvoux.

Les sept derniers ont été arrêtés rue des Arts, à la suite de l'incident de la rue Sébastopol.

Les autres arrestations ont été faites pour cris séditieux, outrages et rébellion envers les agents.

La soirée

M. le Préfet, M. le procureur général, et le parquet de Lille ont quitté Roubaix, par les derniers trains.

Le reste de la soirée a été absolument calme. Les patrouilles ont continué dans tous les quartiers.

L'affiche suivante va être apposée sur les murs de Roubaix :

VILLE DE ROUBAIX, CHAMBRE DE COMMERCE

« Les industriels de Roubaix, non moins dévoués que les ouvriers d'arriver à une diminution des heures de travail sans pouvant appliquer qu'après une entente internationale, demandent que le gouvernement prenne au plus tôt l'initiative de cette réglementation internationale. »

À cet effet, ils ont désigné un délégué chargé de porter au pouvoirs publics l'expression de ce vœu.

« Pour les industriels réunis : »

« Le président de la Chambre de commerce »

HENRI MATSON. »

Roubaix, le 3 mai 1890. »

Encore des renforts

Nous recevons la dépêche suivante : « Evreux, 3 mai. — Deux escadrons de dragons partent ce soir pour Roubaix. »

À quatre heures, une compagnie du 8e régiment d'infanterie de St-Omer, était arrivée à Roubaix.

A TOURCOING LA JOURNÉE DE SAMEDI

Des cinq heures et demie du matin, on voyait de nombreux groupes d'ouvriers se diriger vers la place d'honneur, lieu ordinaire des réunions des grévistes. Des femmes, des filles, de jeunes garçons en grand nombre, et non les moins animés, faisaient partie des manifestants. S'il y a des chefs, ils se tiennent prudemment à l'écart; car il ne paraît guère y avoir de direction unique. Les groupes, les bandes, qui vont parcourir les rues et recommencent les faits regrettables de la veille, se forment pour ainsi dire au hasard.

Bientôt cependant divers cortèges sont organisés et se mettent en marche par les rues des Nonnes, Chanzy, Turenne, etc.

Les uns chantent la *Marseillaise*. Après la multitude de vendredi :

Un deux trois-cinqante
On n'écrit pu pour quarante-sous.

« D'autres disent sur un air connu : »

« Si n'eul'nt pas nous réingrind, »
« In va betot tout démouir! »

Et en effet cela ne tarda pas. La bande qui a pris par la rue Chanzy, jetté des pierres dans les fenêtres de la filature Dewavrin-Crombez, déjà autorisée de M. Tiberghien est bien gardé et les ouvriers tentent chez MM. Tiberghien, à Franques, Caillies et Delacour, rue de l'Alma, Desurmont, rue de Gand et à d'autres établissements des rues St-Pierre et de Monin, rue Verte, etc. L'établissement de M. Tiberghien est bien gardé et les ouvriers ne demandent pas à faire grève. Ailleurs pour éviter de plus grands dégâts, on fait arrêter le travail.

On ne cite plus guère, comme travaillant encore après-midi, que les établissements suivants : Lepers-Duvive, filature, rue des Fiais; Dubrulle, peignage; Leplat, filature, rue Jean-Légrand; Lemaire-Régulier, filature de lin.

Une maison envahie par les grévistes

Pillage du mobilier

La bande qui avait visité Neuville, retirait en ville quand plusieurs des individus de cette bande entrèrent chez le directeur de la filature de M. Douvrouz, rue de Gand. La dame, Mme Françoise-Lemaitre était seule. Une partie du mobilier est volé et les délégués ont répondu à sa réclamation terrifiée que si elle veut garder le reste, elle doit leur remettre de l'argent, et ils la reçoivent ainsi une certaine somme de francs.

Deux arrestations ont eu lieu : Gourlez, Jean-Baptiste, houlieur, 20 ans, né à Carrin, et Louis Leclercq, 16 ans, de Tourcoing.

Autre fait grave : Dans l'impassé du Lac est l'établissement de M. Anselme Delplanque, marchand de déchets, à trois heures de l'après-midi, un groupe de 150 grévistes va y brûler toutes les fenêtres, ainsi qu'à la filature de M. Duvilliez-Labbé.

Les prisonniers

Neuf prisonniers arrêtés hier et aujourd'hui sont partis pour Lille, à 5 h. 07, sous la conduite de trois gendarmes.

Une brutale agression

Vers quatre heures après-midi, M. Dujardin, secrétaire au bureau d'octroi, rue Desurmont, tendant du bruit, sortit de son bureau. On avait jeté des pierres dans les fenêtres de la filature de M. Lepers-Duvive, rue de la Cloche. Un individu qui se trouvait tenant à la main un énorme coudin, lui en porta, en passant près de lui, un terrible coup sur le côté gauche de la tête, et le blessa grièvement. L'homme a été arrêté et conduit à la prison.

Les arrestations

Les arrestations pour faits de désordre ont été assez nombreuses.

Louis Dutilleul, âgé de 35 ans, demeurant rue du Niot, jettait des pierres chez M. Hutin-Waigand, rue Ste-Germaine. Le brave brigadier Clarisse, à qui il fut signalé, alla l'interpeller au milieu d'un grand nombre de ses compagnons et le maintint malgré la plus vive résistance et les coups qui lui étaient portés.

Malheureusement, dans la lutte, le brigadier eut le poignet droit foulé.

Théodore Lotoit, 21 ans, rue Neuve, et Cyrille Delannoy, 21 ans, des Quinze-Bouteilles, tous deux rôtisseurs, pour bris de carreaux.

Auguste Delmasure, 33 ans, rôtisseur, pour jet de pierres dans les fenêtres de M. Honoré à la Maloche.

Andréou Désièr, corroyeur, âgé de 44 ans, né à Bruxelles, demeurant au Chêne-Houples, pour rébellion et ivresse. Il est en outre poursuivi civilement pour bris de clôture au préjudice d'un voisin avec laquelle, il est en désaccord.

Une charge rue de Tournai

Vers quatre heures de l'après-midi, la bande dont une partie a brisé les carreaux impasse du Lac et dont l'autre partie avait pris par la rue d'Havré, s'était reformée rue de Tournai et empiétait toute circulation. Un gendarme arriva à la tête de cinq chasseurs et une charge vigoureuse eut en un clin d'œil débarrassé la rue. Il y eut force bousculades mais pas de chute grave.

Une idole d'Ivroigne

A sept heures du soir un anarchiste, placé au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville, à un endroit où agents ni gendarmes ne pouvaient le voir, pérorait au milieu d'un groupe assez nombreux et tenait les propos les plus incendiaires, terminant chaque fois par le cri : « Vive la Révolution sociale. » Il disait avoir cinq enfants et il paraissait avoir bien vécu. Signe particulier : il est borgne.

Proclamation du maire

A cinq heures on publie à son de caisse une proclamation du maire qui est ensuite affichée sur tous les murs :

« MAIRIE DE TOURCOING »

« Le Maire de la Ville de Tourcoing invite instamment les ouvriers à ne pas prolonger une grève qui a duré des heures de fatigue, mais qui n'a été que celle de ceux des patrons et ne pourrait profiter qu'à l'étranger. »

« Des mesures énergiques seront prises pour protéger ceux qui voudraient travailler. »

« Les rassemblements seront dispersés vigoureusement et ceux qui résisteront seront punis conformément à la loi. »

« L'expulsion immédiate sera prononcée contre les étrangers qui voudraient s'y mêler. »

« La soirée s'annonce comme devant être aussi calme qu'hier. Les groupes se sont dispersés et la ville reprend son aspect ordinaire. »

« Nous apprenons qu'un bataillon d'infanterie doit arriver dimanche après-midi afin de permettre de garder tous les établissements. »

La réunion des délégués

À six heures du soir, une réunion a eu lieu, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence du Maire, entouré M. François Masarel, pour les patrons et quinze délégués ouvriers. M. Dron, qui était assis à cette réunion qui malheureusement n'a pas donné de résultats immédiats.

M. Masarel a exposé que tous les patrons étaient disposés à demander aux pouvoirs publics l'abaissement de la durée des heures de travail dans l'intérêt de tous il fallait que cette mesure fut générale et internationale et qu'elle ne pouvait pas être prise du jour au lendemain.

La discussion a été très animée. M. Dron est intervenu pour rappeler au calme des délégués ouvriers. Il leur a représenté qu'ils avaient le tort de subir l'influence de quelques meneurs et de réclamer brusquement aux patrons une réglementation des heures de travail qui ne peut être établie que par une loi. Il leur a conseillé de consulter leurs camarades et à ne formuler que des revendications pratiques et si elles ont été leur servir d'intermédiaire avec les patrons. Il préche la conciliation. Il supplie les délégués de faire tous leurs efforts près de leurs camarades afin d'arriver à une entente.

Les délégués maintenaient toujours leurs prétentions c'est-à-dire à la limitation à 10 heures avec un salaire calculé sur la base d'un travail de douze heures.

En résumé il a été décidé qu'une nouvelle réunion aura lieu lundi à neuf heures du matin.

NEUVEILLE

L'établissement de M. Parent a été visité par 300 grévistes environ venant de Roncq; c'est un tissage à la main, toutes les fenêtres ont été brisées.

A ANSTAING

Les grévistes se sont également présentés à Anstaing et ont empêché le travail à l'établissement de MM. Deffrennes-Duploy frères.

DANS LE PAS-DE-CALAIS AUX MINES DE DOURGES

La grève décidée jeudi soir par les mineurs de la Compagnie de Dourges à Hémin-Litard a éclaté hier.

À six heures du matin, les grévistes se réunissaient au nombre de 800, salle Lompère, à Hémin-Litard.

Paris, le président du syndicat des mineurs de la Compagnie de Dourges prenait la parole et examinait la situation évadée par la décision prise la veille. Il recommandait le calme et le sang-froid, déclarait la grève impossible à soutenir à cette époque de l'année, parce que les Compagnies n'ont comme en hiver, un intérêt pressant à les voir finir promptement.

Le conseil d'administration de Dourges, adjoints, ne demandant se réunir que dans dix jours on ferait bien de reprendre le travail en attendant sa réponse.

La reprise du travail mise aux voix, est repoussée à l'unanimité et la continuation de la grève est votée à acclamations.

Aujourd'hui, à six heures du soir, réunion salle Crépin, à Hémin-Litard.

AUX MINES DE DROCOURT

Les mineurs de Drocourt, imitant les exemples de ceux de la Compagnie de Dourges, se sont mis en grève hier matin.

AUX MINES DE COURRIÈRES

La grève vient d'atteindre les mines de Courrières.

UN GRAVE INCIDENT

À sept heures 1/2 un incident très grave se produit rue Vallon.

Un lieutenant du 43e de ligne commandait divers pelotons de soldats et allait de l'un à l'autre quand, à l'angle de la rue Vallon et de la rue Jacquart, un individu le saisit par son collet, et le presant à la gorge, veut lui enlever son revolver.

En même temps, l'officier est entraîné par un ou plusieurs grévistes qui veulent le faire entrer de force dans un établissement de la rue.

Tout ceci dure à peine quelques secondes et a été si rapidement fait que les soldats ne se sont même pas aperçus de cette brutale agression.

Le lieutenant s'empare de son revolver et fait le simulateur de vouloir s'en servir.

Un des ouvriers lui crie que je n'ai pas peur, car votre arme n'est pas chargée.

Au même moment arrivent au pas de course plusieurs soldats qui défilent leur officier et qui opèrent trois arrestations.

On ignore si, parmi ces derniers, se trouvent les agresseurs.

À la suite de cet incident, des renforts sont demandés; des pelotons de dragons, des gendarmes à cheval arrivent et chargent la foule à plusieurs reprises.

La nouvelle de cette agression s'est subitement répandue en ville; elle a été considérablement grossie; on allait jusqu'à dire que des soldats avaient été tués.

La réunion de la plus répandue était que la troupe avait été corcée par une bande de grévistes qui s'était vu sur elle, et que les soldats avaient été obligés de faire feu pour se défendre. C'est ce dernier bruit qui parvint à l'Hôtel-de-Ville.

LES MANIFESTANTS devant le Tribunal correctionnel de Lille

Les individus arrêtés jeudi et vendredi à Roubaix et à Lille ont comparu samedi devant le tribunal correctionnel.

Voici pour Roubaix : Philippe Coursier est prévenu de violence et outrages envers un agent de la force publique. M. Niégroville, sous-lieutenant de chasseurs à pied, était chargé de protéger, avec ses hommes, l'usine Amédée Provost, qui était vu de celles désignées comme devant être attaquées par les grévistes. Un groupe nombreux stationnant devant l'usine, l'officier l'invita à se disperser, Coursier, qui était ivre, refusa de circuler et repoussa violemment M. Niégroville, qui le fit aussitôt arrêter et conduire dans l'intérieur de l'usine. La Courrier voulut se précipiter sur l'officier et n'en fut empêché que grâce à l'intervention de deux soldats. Coursier a déjà subi une condamnation pour coups. Dans cette affaire, M. Dassonville réclame une peine sévère. Le tribunal inflige à Coursier deux mois de prison et seize francs d'amende.

Adolphe Barrot, âgé de 19 ans, a déjà subi six condamnations. Le 2 mai, avec plusieurs autres individus, il menaça de tuer un ouvrier qui travaillait dans une maison en construction et qui refusait de cesser le travail. Quand cet ouvrier eut fini son travail, il le poursuivait en le menaçant toujours. Il dut recourir à la police et faire arrêter Barrot qui était le plus animé. Sur la route du poste, il déclara à l'agent qu'une fois sorti de prison, il y aurait du plomb pour la police et pour ceux qui l'avaient fait arrêter.

Le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison.

Vers dix heures et demie, sur la Grand'Place, Victorine Lorthoit a traité de grande bête un agent qui l'invitait à circuler, 10 jours de prison.

César Denoulet, condamné déjà cinq fois, a également outragé un agent sur la Grand'Place, 1 mois de prison.

Vers 9 heures trois quarts, un détachement de gendarmes vint disperser un groupe de grévistes qui essayait de débaucher des terrassiers de la ville fut hui par la foule. La femme Marie Voureur fut arrêtée par un gendarme à qui elle adressait l'épithète de fainéant; elle répète elle

Les délégués se réunissent

Les délégués se réunissent à la Mairie, au nombre de dix-huit. Ils sont reçus par M. le Maire, qui leur expose que tous les patrons sont convoqués, demain dimanche, et qu'il se pourra leur donner de réponse que demain à dix heures.

Retour des délégués rue Vallon

Les délégués se retournent et reprennent le chemin de la rue Vallon où ils doivent rendre compte aux grévistes de la démarche qu'ils viennent de faire.

Les délégués suivent les rues de la Gare, de l'Alma, Blanchaille et arrivent rue Jacquart, suivis par une foule grossissante et qui se monte bientôt à 500 personnes.

Rue Jacquart. — Les délégués sont refoulés

En arrivant à l'entrée de la rue Vallon, les délégués trouvent un piquet de 43e de ligne, sous les ordres d'un lieutenant qui barre la rue; en tête se trouvent MM. Achille Leroy, conseiller municipal et Ségaré conseiller prud'homme.

Les soldats croisent la baïonnette et refusent de laisser passer.

MM. Lepers et Ségaré essaient de parlementer mais inutilement; ils sont repoussés très vivement jusqu'à la rue de France.

La foule pousse des cris; à ce moment, un piquet d'infanterie débouche de la rue de France prolongée et repousse la foule dans le haut de la rue Jacquart et de la rue de France.

M. Lepers réclame mais inutilement de son titre de conseiller municipal pour arriver à la rue Vallon... Une voix répond : je me moque des conseillers municipaux, on les enfilerà à la course.

Retraite des délégués

Devant ce refus de la laisse pénétrer dans la salle de la rue Vallon, les délégués se rendent dans la rue de l'Alma; la foule grossit, vue d'où dans les rues adjacentes; les rues Archimède, de France Jacquart, Vallon sont noires de monde; bientôt arrivent de nouvelles escouades de soldats, à la tête MM. Achille Leroy, conseiller municipal et Ségaré directeur municipal. On entend le bruit de la fusillade; les rues sont balayées, la troupe repousse les curieux sur les trottoirs et dans les maisons voisines.

Les manifestants devant le Tribunal correctionnel de Lille

Les individus arrêtés jeudi et vendredi à Roubaix et à Lille ont comparu samedi devant le tribunal correctionnel.

Voici pour Roubaix : Philippe Coursier est prévenu de violence et outrages envers un agent de la force publique. M. Niégroville, sous-lieutenant de chasseurs à pied, était chargé de protéger, avec ses hommes, l'usine Amédée Provost, qui était vu de celles désignées comme devant être attaquées par les grévistes. Un groupe nombreux stationnant devant l'usine, l'officier l'invita à se disperser, Coursier, qui était ivre, refusa de circuler et repoussa violemment M. Niégroville, qui le fit aussitôt arrêter et conduire dans l'intérieur de l'usine. La Courrier voulut se précipiter sur l'officier et n'en fut empêché que grâce à l'intervention de deux soldats. Coursier a déjà subi une condamnation pour coups. Dans cette affaire, M. Dassonville réclame une peine sévère. Le tribunal inflige à Coursier deux mois de prison et seize francs d'amende.

Adolphe Barrot, âgé de 19 ans, a déjà subi six condamnations. Le 2 mai, avec plusieurs autres individus, il menaça de tuer un ouvrier qui travaillait dans une maison en construction et qui refusait de cesser le travail. Quand cet ouvrier eut fini son travail, il le poursuivait en le menaçant toujours. Il dut recourir à la police et faire arrêter Barrot qui était le plus animé. Sur la route du poste, il déclara à l'agent qu'une fois sorti de prison, il y aurait du plomb pour la police et pour ceux qui l'avaient fait arrêter.

Le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison.

Vers dix heures et demie, sur la Grand'Place, Victorine Lorthoit a traité de grande bête un agent qui l'invitait à circuler, 10 jours de prison.

César Denoulet, condamné déjà cinq fois, a également outragé un agent sur la Grand'Place, 1 mois de prison.

Vers 9 heures trois quarts, un détachement de gendarmes vint disperser un groupe de grévistes qui essayait de débaucher des terrassiers de la ville fut hui par la foule. La femme Marie Voureur fut arrêtée par un gendarme à qui elle adressait l'épithète de fainéant; elle répète elle

Les manifestants devant le Tribunal correctionnel de Lille

Les individus arrêtés jeudi et vendredi à Roubaix et à Lille ont comparu samedi devant le tribunal correctionnel.

Voici pour Roubaix : Philippe Coursier est prévenu de violence et outrages envers un agent de la force publique. M. Niégroville, sous-lieutenant de chasseurs à pied, était chargé de protéger, avec ses hommes, l'usine Amédée Provost, qui était vu de celles désignées comme devant être attaquées par les grévistes. Un groupe nombreux stationnant devant l'usine, l'officier l'invita à se disperser, Coursier, qui était ivre, refusa de circuler et repoussa violemment M. Niégroville, qui le fit aussitôt arrêter et conduire dans l'intérieur de l'usine. La Courrier voulut se précipiter sur l'officier et n'en fut empêché que grâce à l'intervention de deux soldats. Coursier a déjà subi une condamnation pour coups. Dans cette affaire, M. Dassonville réclame une peine sévère. Le tribunal inflige à Coursier deux mois de prison et seize francs d'amende.

Adolphe Barrot, âgé de 19 ans, a déjà subi six condamnations. Le 2 mai, avec plusieurs autres individus, il menaça de tuer un ouvrier qui travaillait dans une maison en construction et qui refusait de cesser le travail. Quand cet ouvrier eut fini son travail, il le poursuivait en le menaçant toujours. Il dut recourir à la police et faire arrêter Barrot qui était le plus animé. Sur la route du poste, il déclara à l'agent qu'une fois sorti de prison, il y aurait du plomb pour la police et pour ceux qui l'avaient fait arrêter.

Le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison.

Vers dix heures et demie, sur la Grand'Place, Victorine Lorthoit a traité de grande bête un agent qui l'invitait à circuler, 10 jours de prison.

César Denoulet, condamné déjà cinq fois, a également outragé un agent sur la Grand'Place, 1 mois de prison.

Vers 9 heures trois quarts, un détachement de gendarmes vint disperser un groupe de grévistes qui essayait de débaucher des terrassiers de la ville fut hui par la foule. La femme Marie Voureur fut arrêtée par un gendarme à qui elle adressait l'épithète de fainéant; elle répète elle

Les manifestants devant le Tribunal correctionnel de Lille

Les individus arrêtés jeudi et vendredi à Roubaix et à Lille ont comparu samedi devant le tribunal correctionnel.

Voici pour Roubaix : Philippe Coursier est prévenu de violence et outrages envers un agent de la force publique. M. Niégroville, sous-lieutenant de chasseurs à pied, était chargé de protéger, avec ses hommes, l'usine Amédée Provost, qui était vu de celles désignées comme devant être attaquées par les grévistes. Un groupe nombreux stationnant devant l'usine, l'officier l'invita à se disperser, Coursier, qui était ivre, refusa de circuler et repoussa violemment M. Niégroville, qui le fit aussitôt arrêter et conduire dans l'intérieur de l'usine. La Courrier voulut se précipiter sur l'officier et n'en fut empêché que grâce à l'intervention de deux soldats. Coursier a déjà subi une condamnation pour coups. Dans cette affaire, M. Dassonville réclame une peine sévère. Le tribunal inflige à Coursier deux mois de prison et seize francs d'amende.

Adolphe Barrot, âgé de 19 ans, a déjà subi six condamnations. Le 2 mai, avec plusieurs autres individus, il menaça de tuer un ouvrier qui travaillait dans une maison en construction et qui refusait de cesser le travail. Quand cet ouvrier eut fini son travail, il le poursuivait en le menaçant toujours. Il dut recourir à la police et faire arrêter Barrot qui était le plus animé. Sur la route du poste, il déclara à l'agent qu'une fois sorti de prison, il y aurait du plomb pour la police et pour ceux qui l'avaient fait arrêter.

Le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison.

Vers dix heures et demie, sur la Grand'Place, Victorine Lorthoit a traité de grande bête un agent qui l'invitait à circuler, 10 jours de prison.

César Denoulet, condamné déjà cinq fois, a également outragé un agent sur la Grand'Place, 1 mois de prison.

Vers 9 heures trois quarts, un détachement de gendarmes vint disperser un groupe de grévistes qui essayait de débaucher des terrassiers de la ville fut hui par la foule. La femme Marie Voureur fut arrêtée par un gendarme à qui elle adressait l'épithète de fainéant; elle répète elle

UN DRAME FINANCIER

PAR PIERRE SALES

Robert de Campignac

Donc, je laisse toute cette catégorie d'individus de côté. S'ils vous ont confié leurs capitaux, c'est qu'ils ont spéculé avec vous. Spéculer, c'est jouer. Ils ont joué, ont perdu, tant pis pour eux... Mais, il y a d'autres personnes, qui, elles, ne vous avaient pas confié leur argent pour que cet argent fût ainsi lancé par vous dans une spéculation. Ces personnes oroient toujours que leur argent, ou leurs titres, si vous aimez mieux, sont dans votre caisse, qu'elles pourront retirer leur fortune le jour où elles le voudront... Cet argent qu'en avez-vous fait ?

M. Marsébert eut une révolte.

— En un mot, vous me mettez le couteau sur la gorge pour me réclamer le capital que vous avez gagné chez moi... grâce à moi ?

— S'il ne s'agissait que de moi, j'aurais peut-être le courage de supporter ce désastre sans me plaindre. Mais il ne s'agit pas de moi seulement, vous le savez bien. Il s'agit du brave commandant Alexandre Pey-

russe, de votre ancien cocher Bob Litton, de ce grand distrait de Jean Mérenus, qui vous ont confié, parce qu'ils le croyaient plus en sûreté chez vous que chez eux, les titres de leur fortune. Il s'agit de ces honnêtes gens qui s'appellent les Louden et qui, sur mon conseil, remarquez-le bien, sur mon conseil, vous ont confié tout leur avoir. Je ne parle pas de moi... Eh bien, il y a trois semaines, tous ces titres étaient encore dans ma caisse; les personnes, que je viens de nommer, vous les avaient confiés en dépôt; vous n'aviez aucun droit d'y toucher; vous en perceviez les intérêts, pour les leur remettre, moyennant la commission habituelle de la banque. Cet argent devait être sacré pour vous ! C'est vous-même qui m'aviez appris cela. Et, si je vous ai quitté, vous savez bien que c'est parce que vous m'aviez demandé de toucher à cet argent !...

Déverain s'arrêta. Il était très ému. Ce ne fut qu'au bout d'un instant qu'il reprit :

— Vous m'avez demandé cet argent; je vous ai dit que nous n'avions pas le droit d'y toucher; et vous m'avez répondu : « Déverain, vous m'avez beaucoup trop de ce que je vous regarde pas. Rendez-moi vos livres et votre caisse. » Je vous rendis mes livres et ma caisse; et je m'en allai. Le lendemain, vous aviez une échéance de deux cent mille francs qui vous embarrasait. Vous avez fait face à cette échéance avec un argent qui n'était pas à vous, avec un argent qui avait été confié en dépôt. — Y a-t-il un seul mot d'inexact, dans tout ce que je viens de vous dire ?

— Tout cela est vrai, murmura le banquier.

— Eh bien, dit solennellement Déverain, si je viens ce soir, vous rappeler cette situation pénible

c'est moins pour moi et pour les malheureux qui ont été le tort de vous confier leur fortune, que pour vous ! Si je vous parle aussi brutalement, que je viens de le faire, c'est en souvenir des années que j'ai passées auprès de vous, c'est parce que je ne puis m'habituer à l'idée que quelqu'un aurait le droit d'affirmer que vous n'êtes pas un...

Le mot resta sur les lèvres de Déverain. Le banquier acheva la pensée de son ancien employé :

— Que je ne suis pas un honnête homme ? Que j'ai escroqué de pauvres gens.

Déverain se recula effrayé.

— N'est-ce pas la conclusion de tout ce que vous venez de raconter ? dit M. Marsébert.

Déverain tremblait. Peut-être avait-il été trop lointain. Il prononça d'une voix adoucie :

— C'est que, ce soir, de mauvais bruits ont couru sur vous, non seulement dans les maisons de banque, mais dans tout Paris... J'ai voulu vous prévenir...

— Me prévenir de quoi ?... Tout cela, je ne le sais que trop ?

— Avez-vous songé à ceci, c'est que l'un de ces petits rentiers peut venir demain vous demander son dépôt, ce dépôt auquel vous n'avez pas droit de toucher ! Il suffirait d'un journal racontant, en y mêlant votre nom, la catastrophe des Chemins de fer asiatiques. Ces gens-là perdront la confiance que vous avaient en vous. J'ai voulu vous le dire, afin que vous puissiez mesurer par vous-même les périls que vous courez, et vous en fussiez conscient.

— Eh bien, dit solennellement Déverain, si je viens ce soir, vous rappeler cette situation pénible

caisse ouverte, les sommes qui lui ont été confiées en dépôt, ce jour-là la banque Marsébert n'existerait plus !

— Et vous croyez que le bruit de cette catastrophe se répandra aussi rapidement.

— Avant deux jours, elle sera connue de tout Paris.

Marsébert se remettait peu à peu.

Eh bien, dit-il tous ces petits rentiers, auxquels vous vous intéressez si vivement seront remboursés demain.

Déverain eut un mouvement de surprise.

— Oui, reprit le banquier, rassurez-vous et comptez sur ma parole... Aucun de ces petits rentiers ne perdra quoi que ce soit. Vous ne perdez pas le fruit de vos économies, Déverain; et mademoiselle Lusdon aura sa dot...

— Je vous assure, monsieur, qu'en tout ceci, j'ai songé à votre réputation et à la fortune de ces pauvres gens, mais non à mes intérêts. Il ne me reste qu'à vous demander de me pardonner la hardiesse de ma démarche.

— Je vous pardonne, dit le banquier avec beaucoup de calme.

Et il se leva.

— Adieu, Déverain.

— Adieu, monsieur Marsébert !

— Quoique nous soyons séparés, laissez-moi m'intéresser à vous; qu'est-ce vous devenez ? Avez-vous trouvé une nouvelle situation ?

— Oui, monsieur. Je suis entré, depuis ce matin, à la caisse de la Compagnie générale des affaires.

— Je vous en fais mon compliment.

De nouveau, la voix du banquier tremblait :

— Je ne vous garde aucune rancune, Déverain. Tenez ! Donnons-nous une bonne poignée de main !

Déverain, étonné par cette agitation, fixa ses yeux sur ceux du banquier.

— Vous ne voulez pas me tendre la main fit celui-ci ?

— Qu'avez-vous, monsieur Marsébert ?

— Rien, mon ami, rien !

Déverain lui avait pris les mains et les trouvait brûlantes. Le banquier s'aperçut que le jeune homme remarquait son agitation.

— Ce n'est rien, dit-il, rien. J'ai tellement travaillé, depuis quelques jours, que j'ai la fièvre. Adieu ! merci !

Déverain le salua et s'éloigna peu à peu. Bientôt il ouvrit la porte. Pendant qu'il la refermait, le banquier lui cria :

— Adieu, Déverain !... Adieu !...

III

Madame Marsébert

Bientôt on vint annoncer au banquier que le dîner était servi; et il se rendit lourdement vers son hôtel où l'attendait sa femme, son fils Georges et sa fille Yvonne. Le repas fut très silencieux. Puis on passa dans le salon, où chacun s'aborda dans ses occupations habituelles. Georges fumait, Yvonne travaillait à un point de dentelle, madame Marsébert feuilleétait les gravures de mode et son mari lisait les nouvelles financières dans les journaux du soir. Soudain, il appela sa fille :

— Tu sais, Yvonne... notre ami de cet été, notre ami de Carterets, M. de Champignac ?

— Eh bien, père ! fit la jeune fille en rougissant.

— Il est venu me voir aujourd'hui et m'a chargé de ses meilleurs compliments pour toi.

— Ah !...

Elle ne dit pas autre chose; mais ses joues devinrent encore plus rouges et elle trembla un peu. Madame Marsébert et Georges échangèrent un regard d'intelligence; et la mère demanda d'indignation :

— Qu'est-ce que c'est que ça, Robert de Champignac ?

Un peu vexé, le banquier répondit :

— Robert est le fils aîné de mon vieil ami Raoul de Champignac... Vous m'en avez entendu parler assez souvent...

— Et qu'est-ce que ce M. Robert de Champignac vient faire à Paris ?

— Chercher une situation.

— Je suppose que vous n'avez pas la sagesse de le prendre avec vous ?

Georges intervint à son tour :

— Nous avions assez de Déverain; je pense, mon père, que vous n'avez pas le remplaçant par M. de Champignac !

Cette hostilité, nettement exposée, fit trembler Yvonne encore plus vivement. Le banquier se contenta de répondre :

— Je ne vous ai pas dit que j'allais le faire entrer dans ma banque.

Georges déclara en matière de conclusion :

— Il n'aurait plus manqué que cela !

(A suivre).

PIERRE SALES.